



August 19, 2026

AIRPORT VACANCY NOTICE - LOU22

Full-Time Lead Customer Experience Specialist (LOU22)

Vacancy Location	YYZ Airport Lead
Attention	Customer Experience Specialists at YYZ Airport
Position, Number of Vacancies and Status	Five (5) Full-Time Lead Customer Experience Specialists (LOU22)
Closing Date	All transfer requests must be received no later than September 2, 2026 on the Unifor eTransfer Tool on: ACAeronet at HR Connex > eHR Kiosk > Unifor eTransfer > Submit a Transfer Request *If you experience any issues or difficulty submitting a transfer request, please contact param.kainth@aircanada.ca or dong.won@aircanada.ca *
Rate of Pay	In accordance with the current Air Canada-Unifor Collective Agreement
Eligibility	To be considered for the vacancy, employees must: - Have completed the probationary period as prescribed in Article 9, in accordance with Article 12.05; - Have a satisfactory record of employment including attendance; - Possess the qualifications of a Customer Experience Specialist; - Pass a qualifying written examination (80% or more) and structured interview (70% of more);
Selection	Selection for any Lead or relief Lead vacancy will be made from a pool of six (6) to eight (8) candidates that will be comprised of the most senior eligible candidates from among those eligible employees who apply to be a Lead or relief Lead agents. The Company will have sole discretion to select incumbents from the pool of six (6) to eight (8) qualified candidates.
Remarks	The Company will fill the appropriate Lead CES vacancies with qualified CES within the same status and location. If the Company is unable to fill a vacancy for the Lead CES work function with a qualified specialist within the same status and location, the Company may action the transfer list according to Article 12 subject to the employee having indicated on their transfer request their desire to occupy the appropriate Lead CES work function. Their ability to transfer under Article 12 requires the employee to possess the required qualifications. When the Company actions the transfer list according to Article 12, permanent Lead, Relief Lead and Lead qualified employees remain subject to L22.03.02 and L22.03.03 including the requirement to pass the structured interview for the existing vacancy.



Le 19 août 2026

AVIS DE POSTE VACANT – AÉROPORT – L22

Spécialiste principal – Expérience client à temps plein (L22)

Lieu de travail	Aéroport YYZ – Spécialiste principal
À l'attention de	Spécialistes – Expérience client à l'aéroport YYZ
Poste, nombre de postes vacants et statut	Cinq (5) spécialistes principaux – Expérience client à temps plein
Date de clôture	Toutes les demandes de mutation doivent être reçues au plus tard le 2 septembre 2026 dans l'outil eMutation d'Unifor dans : Aéronet sous <i>Connex RH</i> > <i>Carrefour eRH</i> > <i>eMutation</i> – <i>Unifor</i> > Soumettre une demande de transfert. * Si vous rencontrez des problèmes ou des difficultés pour soumettre une demande de mutation, veuillez communiquer avec param.kainth@aircanada.ca ou dong.won@aircanada.ca *
Salaire	Le salaire sera établi conformément à la Convention collective en vigueur entre Air Canada et Unifor.
Admissibilité	Pour que leur candidature soit prise en considération, les employés doivent : - avoir réussi la période d'essai prévue à l'article 9, conformément au paragraphe 12.05; - avoir un dossier d'emploi satisfaisant, notamment en matière d'assiduité au travail; - posséder les qualifications nécessaires pour le poste de spécialiste – Expérience client; - réussir l'examen de qualification écrit (note de passage : 80 %) et l'entrevue structurée (note de passage : 70 %).
Sélection	La sélection d'une personne pour un poste vacant de spécialiste principal ou de spécialiste principal de suppléance se fera dans un bassin de six à huit candidats composés des employés admissibles ayant le plus d'ancienneté parmi tous les employés admissibles qui auront soumis leur candidature pour un poste de spécialiste principal ou de spécialiste principal de suppléance. Il reviendra à la Société, à son entière discrétion, de choisir une personne parmi le bassin de six à huit candidats qualifiés.
Observations	La Société pourvoira les postes vacants de spécialiste principal – Expérience client avec les spécialistes – Expérience client qualifiés du même statut et du même lieu de travail. Si la Société est incapable de pourvoir un poste vacant de spécialiste principal – Expérience client avec un spécialiste – Expérience client qualifié du même statut et du même lieu de travail, elle peut utiliser la liste de demandes de mutation conformément à l'article 12, à condition que l'employé ait indiqué sur sa demande de mutation qu'il désire occuper le poste de spécialiste principal –



Expérience client. La personne doit posséder les compétences voulues pour pouvoir être mutée conformément à l'article 12.

Lorsque la Société utilise la liste de demandes de mutation conformément à l'article 12, les spécialistes principaux permanents, les spécialistes principaux de suppléance ainsi que les employés qualifiés pour un poste de spécialiste principal demeurent assujettis aux alinéas L22.03.02 et L22.03.03, notamment à l'obligation de passer l'entrevue structurée pour le poste vacant.